



Appel ouvert à propositions d'artistes, designers et créateurs

INTERCOMMUNALE LEIEDAL

RÉPONSE ATTENDUE AVANT LE 16/09/2022

1 Contexte

1973 marque l'achèvement de la partie belge de l'autoroute E3, désormais E17. Intercommunale Leiedal, l'association interlocale pour le développement régional du sud de la Flandre occidentale, entend braquer les projecteurs sur cet anniversaire avec le concours de différents partenaires tels que : erfgoed zuidwest, wegbeheerder AWV, Designregio Kortrijk et les pouvoirs locaux. Nous plongeons dans l'histoire de l'autoroute et nous penchons sur l'évolution du regard sur notre monde qui était mû par les carburants fossiles. En même temps, nous explorons de nouvelles alternatives tournées vers l'avenir. Nous souhaitons ainsi réunir les citoyens, les entreprises, les décideurs et acteurs politiques dans une vue rétrospective et prospective. Nous allons mettre en relief le paysage industriel le long de l'autoroute d'une manière particulière avec un certain nombre d'interventions artistiques et paysagères de juin à octobre 2023. Les interventions le long de l'autoroute s'inscrivent dans un programme plus large d'activités au cours de l'été.

Le présent appel à propositions porte de façon très spécifique sur la réalisation d'un drapeau de festival et d'interventions paysagères et présente sommairement le déroulement de la procédure.

2 Interventions artistiques de grande qualité

Intercommunale Leiedal disposera le long de l'autoroute, à la hauteur des terrains d'entreprise, un certain nombre de bandes sur lesquelles une intervention artistique pourrait représenter une plus-value. Leiedal met à disposition des fiches de projet avec des informations sur les emplacements concernés. Ces emplacements sont des suggestions, d'autres peuvent être ajoutés comme solutions alternatives sur proposition des candidats (avec l'accord des propriétaires).

2.1 Conception et réalisation d'un drapeau de festival

Intercommunale Leiedal propose de créer des drapeaux de festival uniques pour les placer dans les zones aux abords des entreprises le long de l'autoroute, mais est également ouverte à d'autres initiatives créatives revisitant la notion de drapeau. Il convient cependant autant que possible de partir d'un partenariat unique avec les entreprises sur les emplacements proposés. Le drapeau de festival peut être une conception unique qui sera répliquée sur les emplacements proposés ou faire partie d'une série de différents drapeaux interagissant entre eux le long du parcours.

2.1 Conception et réalisation d'un jalon

Intercommunale Leiedal propose de réaliser le long du parcours des interventions paysagères sur les emplacements proposés. Les interventions peuvent consister en une installation physique, une manipulation du paysage, un événement, etc. Des interventions aussi bien permanentes que temporaires sont possibles.

3 Procédure

Le présent appel à propositions est un large appel en direction des artistes, architectes (paysagistes), concepteurs ou créateurs, afin qu'ils soumettent une première proposition de concept.

Leiedal confiera la réalisation et la production des interventions à travers une procédure en deux étapes. L'appel s'adresse aussi bien aux artistes individuels qu'à des collectifs. L'auteur de la proposition est responsable du projet et de la réalisation/production des propositions.

L'application de cette procédure n'entraîne aucune obligation d'attribution ou de réalisation de la mission. Leiedal peut renoncer à attribuer la mission sans être redevable d'une quelconque indemnisation envers quiconque.

2.1 Étape 1 : Appel à propositions de concept

La proposition de concept doit comporter au minimum les éléments ci-dessous :

- le choix de la section de l'appel pour laquelle l'auteur de la proposition s'inscrit :
drapeaux de festival et/ou jalons ;
- une description claire du ou des emplacements où l'auteur de la proposition souhaiterait réaliser son intervention ;
- le principe du projet ;
- un texte descriptif, un schéma ou une illustration, avec une simulation de la situation de jour et de nuit ;
- une estimation sommaire du coût ;
- un dossier sommaire.

La proposition de concept comporte au maximum 3 feuillets A4 recto verso. Les propositions de projet doivent être envoyées au plus tard le **vendredi 16 septembre** à travers le formulaire de candidature sur notre site Internet <https://www.leiedal.be/50jaare17> ou par courrier électronique à l'adresse e17@leiedal.be

Début octobre, un jury sélectionnera un maximum de 3 artistes, concepteurs ou créateurs d'après les propositions de projet déposées pour la section « drapeaux de festival » et un maximum de 3 artistes, concepteurs ou créateurs pour la section « jalons ». Ensuite, Leiedal, le jury, les entreprises et les artistes se concerteront pour la nécessaire mise en relation afin que chaque proposition de concept sélectionnée puisse être élaborée sur mesure en fonction de l'emplacement choisi. Tous les auteurs de proposition seront informés par un compte rendu général du jury.

2.2 Étape 2 : Élaboration d'une proposition de projet définitif

Les artistes, architectes (paysagistes), concepteurs ou créateurs sélectionnés seront invités entre début mai et fin août à élaborer une proposition de projet définitif à partir de la proposition de concept.

Intercommunale Leiedal prévoit pour l'établissement du dossier de projet une rétribution forfaitaire de 2 000 euros pour une proposition de projet « jalon » et une rétribution forfaitaire de 500 euros pour une proposition de projet « drapeau de festival », à condition que la proposition de projet comporte au moins les éléments ci-dessous et soit jugée suffisamment élaborée par le jury.

Exigences minimales pour la proposition de projet :

- conception visuelle détaillée de l'intervention,
- plan de méthode pour la réalisation (technique, déroulement des travaux, indication des éventuelles autorisations, etc.),
- calendrier précis pour une livraison en juin 2023,
- estimation détaillée du prix de revient de l'intervention, y compris l'estimation des honoraires. L'artiste conserve les droits de propriété intellectuelle sur son œuvre. Si la proposition de projet prévoit d'ajouter une œuvre d'art dans le paysage, l'auteur de la proposition doit indiquer clairement à quelles conditions l'œuvre peut rester en place ou être reprise.

Une coopération avec des entreprises régionales, des associations, citoyens ou écoles locaux peut être envisagée. Cela peut être une bonne manière de valoriser des compétences et/ou des matériels locaux dans un contexte original. Si l'auteur de la proposition le souhaite, il sera invité à expliciter cela.

3 Pour plus d'informations

Intercommunale Leiedal

Tél. +32 56 24 16 16

e17@leiedal.be

<https://www.leiedal.be/e17>

